

✓  
REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

8  
DECRET N° 93-195 du 21 Mai 1993 /MFPRA/DGFP/DGCA-SAF  
portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1990 et 1991 de Monsieur NSEMI (Paul), Administrateur de 9° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale).-

-----  
/\_E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;  
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 75/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;  
(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/979 du 29 Décembre 1992 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 6 Janvier 1993 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - Monsieur NSEMI (Paul), Administrateur de 9° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre des années 1990 et 1992 au grade d'Administrateur en Chef pour respectivement les 2°, et 3° échelons à deux (2) ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Réformes  
Administratives,

  
Jean Prosper KOYO.

  
Claude Antoine DA COSTA.

AMPLIATIONS :

DGRF/DGCA.....2  
DGFP/BST.....2  
D.G.B.....2  
D.G.C.F.....2  
CAB/FP.....1  
DOSSIER.....3  
INTERESSE.....1  
SGG/BC.....2./-

